

## SANTÉ

### ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

#### Personnel

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,  
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

#### **Arrêté du 19 mars 2008 modifiant la composition nominative du comité de sélection compétent à l'égard du corps des directeurs d'hôpital de la fonction publique hospitalière**

NOR : SJS0830209A

La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative,  
Vu le code de la santé publique ;  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 9 ;  
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;  
Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, notamment son article 11 ;  
Vu l'arrêté du 13 mars 2008 relatif à la composition nominative du comité de sélection compétent à l'égard du corps des directeurs d'hôpital de la fonction publique hospitalière ;  
Vu la demande du 17 mars 2008 du SNCH,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 13 mars 2008 susvisé fixant la composition nominative du comité de sélection compétent à l'égard du corps des directeurs d'hôpital de la fonction publique hospitalière, est modifié comme suit :

#### **Représentants des personnels de direction**

##### *Membre suppléant*

Mme Latger (Catherine), directrice adjointe à l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris (75), en remplacement de Mme Quiviger (Florence), SNCH.

#### Article 2

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins et la directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière sont chargées de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère précité.

Fait à Paris, le 19 mars 2008.

Pour la ministre et par délégation :  
Par empêchement simultané de la directrice de l'hospitalisation  
et de l'organisation des soins  
et du chef de service :

*Le sous-directeur des professions paramédicales  
et des personnels hospitaliers,*

G. DE CHANLAIRE